



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N^o 1

À la quatrième séance plénière de sa 39^e session, le 1^{er} octobre 2016, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

- 12/1 : Amendement de l'article 50, alinéa a), de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, présentée dans la note A39-WP/490
- 12/2 : Ratification du Protocole portant amendement de l'article 50, alinéa a), de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, présentée dans la note A39-WP/490
- 13/1 : Amendement de l'article 56 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, présentée dans la note A39-WP/490
- 13/2 : Ratification du Protocole portant amendement de l'article 56 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, présentée dans la note A39-WP/490
- 20/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Dispositions générales, bruit et qualité de l'air locale, présentée dans la note A39-WP/488

— FIN —